

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON**  
**DU 3 MAI 2005**

**Etaient présents** : M. ARMAND Christian, Maire, Président.

**Etaient présents** :

Mrs. MOUTTON, PERAY, COLLET Adjoints,  
Mmes BLANC, LEANDRE, LEMAITRE (arrivée à 20 H 05), ROLLI,  
Mrs CARETTI, COLLOMBET, DAVIS, GIGI, GIROD, LEVRIER,  
Absents excusés : M. Zamora (pouvoir à M. Collet) M. Martinek.  
Absent : M. Rabiller  
Secrétaire de séance : Mme Léandre

Ouverture de la séance à 20h.

**1 Mme Léandre est élue secrétaire de séance à l'unanimité**

**2 Le Compte-rendu du CM du 7 avril 2005 est approuvé à l'unanimité.**

**3. DELIBERATIONS :**

**3.1. - DESAFFECTATION ET VENTE DES CHEMINS « DU MONT » ET DE « CHAMP CHAILLOT »**

Le Conseil Municipal,

VU l'enquête publique qui a eu lieu du 6 au 20 avril 2004 pour l'aliénation des chemins ruraux dit de « Champ Chaillot » et « du Mont ».

VU les conclusions du commissaire enquêteur.

VU la délibération du 3 juin 2004 décidant l'aliénation des chemins ruraux dit de « Champ Chaillot » et « Du Mont ».

VU la délibération du 7 octobre 2004 décidant la vente des chemins ruraux aux consorts Délétraz, résidant à Péron

VU le recours gracieux du 3 novembre 2004 de Melle Banderier Christel qui s'oppose à la vente de ces chemins ruraux.

VU le Code rural et notamment l'article L 161-10.

**CONSIDERANT** que par délibération du 7 octobre 2004, le conseil municipal a décidé de vendre les chemins susvisés à la famille Délétraz. Toutefois compte tenu du recours introduit de Melle Banderier Christel, Monsieur le Maire a procédé au réexamen de cette décision et a constaté une inexactitude (oubli de la servitude de passage piétonnier pour rejoindre le chemin de la Penaz (dit de la Landine), il est donc procédé à un nouvel examen de ce dossier.

**CONSIDERANT** Que les chemins dit de « Champ Chaillot » et « du Mont » :°

- Ne sont pas inscrits au plan départemental d'itinéraires de promenades et de randonnées.
- Qu'ils ne sont plus affectés à l'usage public, dès lors qu'ils ne sont plus utilisés comme voie de passage et de randonnées. (les chemins n'étant par endroit plus matérialisés).
- Qu'ils sont en mauvais état et que leurs caractéristiques techniques insuffisantes ne permettent plus le passage des engins agricoles d'aujourd'hui,
- Que les exploitants agricoles sont déjà obligés de passer sur des terrains privés avec l'accord du propriétaire, M. Délétraz.

**CONSIDERANT** Qu'en cas d'aliénation des chemins,

- 1) Une servitude de passage agricole sera créée afin de rejoindre la parcelle F 218
- 2) Une servitude de passage piétonnier sera créée afin de rejoindre le chemin de la Penaz (dit de la Landine).
- 3) Une servitude de passage au profit de la commune sera créée pour accéder au captage et au bassin situés sur la parcelle F62

- CONSTATE la désaffectation des chemins ruraux dit de « Champ Chaillot » et « du Mont ».

- ACCEPTE de vendre à la famille Délétraz Roland de Péron les chemins ruraux de « Champ Chaillot » et « du Mont » cadastrés F 2408 et 2409 pour une superficie totale de 2 143 m2, avec servitude de passage agricole au profit de la parcelle F. 218, servitude de passage piétonnier afin de rejoindre le chemin de la Penaz (dit de la Landine), et servitude de passage pour accéder au captage et au bassin situés sur la parcelle F62. (*selon plan annexé à la présente*).

- FIXE le prix de vente à 30 490 €

- DIT que cette délibération annule et remplace celle du 07 octobre 2004.

- AUTORISE le Maire, ou un adjoint délégué en cas d'empêchement, à signer l'acte notarié à intervenir et tout document se rapportant à ces aliénations.

*Accepté à la majorité.*

*- 2 voix contre Mme Lemaître et M. Lévrier*

### **3.2. - DESAFFECTATION DU CHEMIN « SUR PACHALAS »**

*M. Girod se retire pour la délibération.*

Le Conseil Municipal,

VU l'enquête publique qui a eu lieu du 6 au 20 avril 2004 pour l'aliénation du chemin de desserte « sur Pachalas ».

VU les conclusions du commissaire enquêteur.

VU la délibération du 3 juin 2004 décidant l'aliénation du chemin de desserte « Sur Pachalas ».

Vu le Code rural et notamment l'article L 161-10.

CONSIDERANT que le chemin de desserte « Sur Pachalas » :

- N'est pas inscrit au plan départemental d'itinéraires de promenades et de randonnées.
- Qu'il n'est plus affecté à l'usage public, seulement utilisé par les riverains.
- Se termine en impasse sur un terrain où deux villas seront construites avec un accès par la RD 984.
- est impraticable vu sa largeur qui est de 2 mètres par endroit,

- **CONSTATE la désaffectation du chemin de desserte « Sur Pachalas ».**

*Accepté à l'unanimité.*

### **3.3. - DESIGNATION D'UN AVOCAT SUITE A LA REQUETE DEPOSEE PAR M.DIMCOVSKI.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une requête Introductive d'instance (dossier n°0502551-2) a été déposée auprès du Tribunal Administratif de Lyon par M. Dimcovski contre :

- *La décision du 2 septembre 2004 par laquelle la Commune a décidé de résilier la convention conclue le 14 juin 2000 avec M. Dimcovski.*

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

VU l'article L.2122-22 § 16 du Code des collectivités territoriales,

- AUTORISE M. le Maire à agir en justice pour défendre et représenter les intérêts de la commune dans cette affaire, et à signer toutes pièces se rapportant à celle-ci
- DESIGNER Me Simone MAJEROWICZ, avocat du Cabinet Droit Public Consultants à Lyon pour engager toute procédure, afin de défendre la commune dans ce dossier.

*Accepté à l'unanimité.*

### **3.4. REJET DE LA DEMANDE D'INDEMNISATION DE PREJUDICE DE M.DIMCOVSKI :**

**(voir annexe)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un recours préalable, reçu le 20 avril 2005, a été envoyé par Me Brocheton, avocat de M. Dimcovski pour :

*Demander à la commune de Péron de bien vouloir verser à M. Dimcovski Z. la somme de 810.703 Euros à parfaire en réparation du préjudice que lui cause l'inconstructibilité de la propriété dont il est aujourd'hui propriétaire.*

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- DECIDE de rejeter la demande d'indemnisation de M. Dimcovski.
- AUTORISE M. le Maire à signer la lettre de rejet d'indemnisation demandé.

*Accepté à l'unanimité.*

### **3.5. - TRAVAUX FORESTIERS 2005.**

Le Maire rappelle aux membres présents les travaux proposés par l'ONF pour l'entretien et l'investissement dans la forêt soumise de Péron, pour l'année 2005.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

ACCEPTER les programmes suivants selon devis :

**\* travaux d'investissement :**

Programme 5PX305\*1 : régénération résineuse artificielle en futaie régulière.

Dépressage de plantation dans les parcelles 32 et 33  
pour un montant arrêté à la somme de **2 911,80 €TTC**.

**\* travaux d'entretien :**

Programme 5PX005\*1 : Entretien du parcellaire et des limites périmétrales dans les parcelles 21, 22, 23 et 24,  
pour un montant arrêté de **2 806,30 €TTC**

- DIT que les crédits nécessaires ont été prévus au Budget primitif 2005.
  - SOLLICITE pour les travaux d'investissement une subvention de la région Rhône-Alpes.
  - DELEGUE à l'ONF la réalisation des travaux.
  - AUTORISE l'ONF à percevoir le montant de l'aide qui sera directement déduit de la facture.
  - AUTORISE le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ces travaux.
- Accepté à l'unanimité.*

#### **4. POINTS DIVERS**

##### **4.1. Démission de M. Jean-Luc Moutton de son poste de 1<sup>er</sup> adjoint**

M. Moutton a envoyé sa démission en tant qu'adjoint au préfet par lettre en date du 23 avril 2005, celle-ci ne pourra être officielle qu'après l'acceptation par celui-ci.

M. Moutton explique que c'est pour raison de santé qu'il démissionne de son poste d'adjoint.

M. Moutton restera conseiller municipal et délégué communautaire.

M. Le Maire demande si quelqu'un est intéressé pour remplacer M. Moutton. *Mme Blanc est candidate, et explique ses raisons : elle n'avait pas voulu être candidate lors de l'élection des adjoints en 2001, ne connaissant pas encore les tâches. Elle estime, aujourd'hui, être capable de les assumer, ses enfants ayant grandi, elle aura plus de temps pour assurer cette fonction.*

Un vote aura lieu pour l'élection d'un adjoint lors d'une prochaine séance.

M. Armand remercie M. Moutton pour son travail effectué et lui souhaite un prompt rétablissement.

##### **4.2 URBANISME**

###### **4.2.1 P.L.U.**

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de choisir une solution pour continuer la révision du PLU :

- 1) on continue la révision du PLU et l'on poursuit le projet de la ZAC du Grand Pré sans tenir compte des remarques et pétitions.
  - 2) on arrête tout, on revoit le PADD, on demande que le POS de 1992 soit annulé.
  - 3) on poursuit la révision du PLU et on ne marque qu'un périmètre de ZAC, en poursuivant la concertation.
- Après discussion un vote à bulletins secrets est demandé par 6 conseillers.

**Résultat du vote :**

**Point n° 1 : 4 voix pour**

**Point n° 2 : 0 voix**

**Point n° 3 : 10 voix pour**

**La proposition n°3 est retenue.**

###### **4.2.2. Zac de Logras :**

M. Moutton quitte le débat.

M. le Maire demande si l'on doit maintenir la ZAC de Logras dans le PADD en sachant que nous nous sommes engagés à ne pas poursuivre ce projet pendant la durée du mandat ?

Après discussion un vote à bulletins secrets est demandé par 6 conseillers.

**Résultats du vote à bulletins secrets :**

**11 voix pour maintenir le principe de la ZAC**

**2 voix pour supprimer la ZAC**

###### **4.2.3. Aménagement foncier**

- Compte rendu de la réunion du 11 avril par M. Collet

Réunion concernant le secteur situé entre la voie ferrée et le chemin de l'Etraz.

Le maintien dans le périmètre est confirmé.

- Compte rendu de la réunion du 27 avril par M. Collet

Réunion en vue de lister les souhaits et propositions de la commune pour l'étude préliminaire du parcellaire dans le cadre de l'aménagement foncier et du PLU.

Le calendrier des réunions des groupes de travail pour l'étude du pré-projet parcellaire sera en mairie semaine 17;

### **4.3 Projet de collège, plus gymnase à Péron :**

Compte rendu de la réunion du 18 avril.

- Le Conseil Général a lancé un appel d'offre pour une maîtrise d'ouvrage des travaux.
- La nouvelle carte scolaire allant de Collonges à Thoiry devrait être votée par le conseil Général fin juin.
- Une nouvelle réunion des Elus sera organisée le 17 mai pour écouter de nouvelles propositions de Collonges qui souhaite actuellement que la commune de Péron paye le double des autres communes du fait de la commodité d'un collège sur la commune.
- M. le Maire remercie toutes les autres communes de ne pas soutenir cette demande.
- Les statuts pour la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) seront votés lors du prochain conseil municipal en sachant que suite à la proposition de M. Juliet, tous les frais nécessaires à la création puis à la gestion du gymnase et de la CLIS seront facturés aux communes au prorata des enfants fréquentant l'établissement.

### **4.4. SEMCODA Logras**

Avancement des travaux : les réseaux sont en cours de réalisation.

### **4.5. Contentieux divers :**

#### **4.5.1. Birabeau/Vecchi**

Le Tribunal administratif de Lyon donne acte du désistement des requêtes.

#### **4.5.2 Recours gracieux de Baronetti Emmanuel et de Brusseaux Sandrine contre le PC N°0128805J1006 délivré à Michael Pérard.**

Le conseil Municipal accepte ce recours, M. le Maire doit abroger le permis accordé à M. Baronetti et Brusseaux Sandrine.

### **4.6. Rapports d'analyse de l'eau :**

*Analyses des 21 février et 18 avril 2005 : Echantillons conformes aux limites de qualité.*

## **5 COMPTES-RENDUS**

### **5.1. Commissions communales et réunions maire et adjoints :**

#### **5.1.1. Permis de construire (M.Peray)**

Présentation des demandes vues par la commission :

#### **Réunion du 4 avril.**

#### **DECLARATION DE TRAVAUX :**

- COLLOMBET Yvan, création d'une lucarne, chez Crédy à Logras. Avis favorable.
- CHARVET S. pour 1 abri de jardin, rue de Paruthiol. Avis favorable.
- FELIX-FIARDET pour 1 abri de jardin, chemin des Marais. Avis favorable.
- WARD G. pour la pose d'une clôture, loti. Le Clos du Four à Pain. Avis favorable.
- CARRA M. pour la pose d'une clôture, rue de Bruel. Avis favorable.
- GALLARD D. pour la pose d'un muret, portail et clôture. Loti. Les Genevray. Avis défavorable.
- SIGONNEY E. pour modification d'une façade, route de Choudans. Avis favorable.

#### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

- SCI CAROLINE pour 1 appartement ZA Pré Munny. Avis favorable.
- FILIPPI S. pour 1 appartement, chemin du Creux de l'Etang. Avis défavorable.
- PERAY P.A. pour 2 appartements, rue Dommartin. Avis favorable.
- COIGNET Y pour 1 villa rue du Mail. Avis défavorable.

#### **Réunion du 18 avril**

#### **DECLARATIONS DE TRAVAUX**

- PIETROPAOLO pour la pose d'une clôture, loti. Genevray. Avis favorable.
- GUIGNAUDEAU pour la construction d'un abri de jardin et d'une clôture, loti. Genevray. Avis défavorable.
- GRIGORIEV pour la pose d'une clôture. Route de Choudans. Avis favorable.

#### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

- GOUDARD C. pour 1 modification de PC pour la création de 3 fenêtres, rue de Bruel. Avis favorable.
- NORMINTER pour 1 modification de PC, zone Pré Munny. Avis favorable.
- SALLE/BOIS pour 1 villa, route de St Jean. Avis favorable.
- PELLOUX G. pour 1 abri à voiture, route de la Combe. Avis favorable.
- RIDDEL pour l'extension d'une villa, impasse des Chevreuils. Avis défavorable.
- AVIER L. pour la construction d'un bâtiment artisanal, zone Pré Munny. Avis favorable.

M. le Maire présente aux membres présents un projet de lotissement « Vie de L'Etraz » propriété de Mme Vuailat.

***Le Conseil décide à l'unanimité de donner un sursis à statuer pour ce dossier en raison de la révision du PLU.***

#### 5.1.2. VRD-Sécurité

Compte rendu de la réunion du 11 avril avec les sapeurs pompiers par M. Collet.

Objet : poteaux d'incendie et réseau d'alimentation en eau.

#### 5.1.3. Relations sociétés

- Comptes rendus réunions des 14 avril et 3 mai par M. Collet.

Organisation de la fête de la Musique du 21 juin 2005

- Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 8 avril de la Chasse par M. Armand.

Un nouveau bureau a été élu.

#### 5.1.4. Communication

Compte rendu de la réunion du 19 avril par M. Collet.

Suite aux désagréments causés par le retard de la livraison du matériel informatique de la mairie, DELL, propose du matériel et des prestations supplémentaires pour environ 1200 € Accord du conseil municipal.

### **5.2. Commissions intercommunales :**

#### 5.2.1. Conseil communautaire

Réunion du 14 avril par M. Moutton.

#### 5.2.2 Eau et assainissement :

Compte de rendu de la réunion du 13 avril par M. Armand.

Compte rendu de la réunion publique du 21 avril pour l'aménagement des Berges du Groise avec les riverains et la CCPG.

Les délais d'exécution n'ont pas été précisés, une convention de passage sera signée avec les riverains.

#### 5.2.3. Tourisme

Compte rendu de M. Gigi.

Demande de la commune de Pougny pour savoir si les autres communes du canton seront d'accord pour participer par le biais d'un SIVU au paiement d'une pré-étude, environ 2 000 € par commune, pour la création d'un plan d'eau sur la commune de Pougny.

#### 5.2.4 Déchets

Compte rendu du 20 avril par M. Collet.

Mise en place du tri sélectif dans les établissements scolaires et les mairies: à voir au cas par cas.

M. Fournier de la CCPG doit revoir les circuits de collecte et les points noirs de la commune.

#### 5.2.5. Aménagement de l'Espace.

Compte rendu du 28 avril par M. Caretti.

### **6. COURRIER**

- Lettre des Amis de la réserve nous informant de la réunion publique du 11 mai à 20 H 30 à Péron ayant pour objet les corridors écologiques (coupures vertes)

### **7. DIVERS**

#### **7.1.REFERENDUM DU 29 MAI**

M le Maire demande aux membres du conseil de prévoir les permanences pour le bureau de vote.

***Un tableau récapitulatif des permanences sera envoyé à chaque conseiller suite au choix de chacun.***

**SEANCE LEVEE A 22 H 50**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON**  
**DU 24 MAI 2005**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Christian ARMAND, Maire, Président de la séance.

Mrs. PERAY, COLLET, Adjoints,

Mmes BLANC, LEANDRE, ROLLI, Mrs CARETTI, DAVIS, GIGI, GIROD, LEVRIER, MARTINEK, MOUTTON, RABILLER, ZAMORA,, conseillers municipaux.

Absente excusée: Mme LEMAITRE (pouvoir à M. Rabiller)

Absent : M. COLLOMBET.

Secrétaire de séance : Mme Léandre

Ouverture de la séance à 20h.

**1 Mme Léandre est élue secrétaire de séance à l'unanimité**

**2 Le Compte rendu du 3 mai 2005 (abstention de M. Zamora, car absent le 3 mai) est approuvé à l'unanimité**

Après une Remarque de Mme Blanc concernant le point 4.1 :

Il faut lire « elle n'a pas voulu être candidate en 2001 malgré la sollicitation de ses collègues ».

A la place « elle estime » il faut lire « elle pense ».

**3. DELIBERATIONS :**

**3.1. ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT EN REMPLACEMENT DE M. MOUTTON**

**DEMISSIONNAIRE /**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en raison de la démission de M. MOUTTON Jean-Luc en date du 23 avril 2005 et acceptée par M. le Préfet le 9 mai 2005, il y aurait lieu d'élire un nouvel adjoint.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- DECIDE d'élire un nouvel adjoint.

**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

- Bulletins nuls (à déduire) : 1 (bulletin blanc).

- reste pour suffrages exprimés : 14

- Majorité Absolue : 8

A obtenu :

- Mme BLANC Dominique 14 voix.

- Mme BLANC Dominique ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjointe au 3<sup>ème</sup> rang et a été immédiatement installée, avec les mêmes délégations que M. Moutton.

- M. PERAY Hervé devient 1<sup>er</sup> adjoint, et M. COLLET Maxime devient 2<sup>ème</sup> adjoint.

**3.2. SURSIS A STATUER POUR LE LOTISSEMENT DES BOUTONS D'OR**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'une demande de lotissement (lotissement des Boutons d'or) de 7 lots situé Vie de l'Etraz « lieudit les Hautins » a été déposée le 14 avril 2005 par Mesdames Tignon-Choudant Marie et Vuailat Josiane sous le n° LT 00128805J3001.

VU la délibération du 7 novembre 2002, prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme.

CONSIDERANT que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est actuellement en révision.

CONSIDERANT que le conseil municipal a pris acte de la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD) par délibération du 6 octobre 2004.

VU la délibération du 4 novembre 2004 par laquelle le conseil municipal considère que la phase de traduction règlementaire du PLU peut-être engagée sur la base du PADD.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- DECIDE de surseoir à statuer sur la demande de lotissement des Boutons d'or déposée par Mesdames Tignon-Choudant et Vuailat le 14 avril 2005 et enregistrée sous le n°LT 00128805J3001.

**Accepté à l'unanimité.**

### **3.3. CREATION D'UN SIVU POUR LA CREATION ET LA GESTION D'UN GYMNASSE ET D'UNE**

#### **CLIS :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision du Conseil Général de construire un collège d'une capacité 600 à Péron.

La Municipalité de PERON a fait l'acquisition des terrains nécessaires pour une contenance de 20 793 m<sup>2</sup>.

Le nouveau secteur scolaire sera voté en juin 2005 par l'assemblée Départementale et engloberait les communes de COLLONGES-FARGES-POUGNY-CHALLEX-PERON-ST JEAN DE GONVILLE et THOIRY.

Par contre, le Conseil Général n'a pas souhaité construire lui-même des gymnases intégrés aux collèges. Il souhaite que la commune ou une intercommunalité d'implantation se charge de la maîtrise d'ouvrage des équipements sportifs.

Le Département intervient donc dans le cadre de subventions pour la construction, puis le fonctionnement ultérieur des gymnases.

Après concertation les Communes de CHALLEX-FARGES-POUGNY- -PERON-ST JEAN DE GONVILLE sont d'accord de se constituer en SIVU à Vocation Scolaire. Il est également décidé d'incorporer une CLIS au SIVU en création.

Les autres communes du secteur scolaire pourront rejoindre le SIVU ultérieurement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré :

- - APPROUVE les statuts annexés à la présente,
- - AUTORISE le Maire à signer tous les documents inhérents à la création du SIVU.
- - DEMANDE à Monsieur le Préfet la constitution du SIVU par arrêté.

*Accepté à l'unanimité.*

### **3.4. EMBAUCHE DE PERSONNEL VACATAIRE**

**Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il est nécessaire de faire appel à des vacataires pour les raisons suivantes :**

#### **I – Pour le Centre de Loisirs**

- Pour le restaurant et les activités, effectif des enfants trop important par rapport au personnel en place.
- Pallier les absences des agents titulaires ou contractuels (Directeur, animateur, agent d'entretien, agent de service restaurant) lors de maladie, de stage, et autres motifs importants

#### **II – Pour l'école primaire :**

- Pallier les absences des agents titulaires ou contractuels (ATSEM, agent d'entretien) lors de maladie et autres motifs importants

#### **III – Pour le restaurant scolaire :**

- Pallier les absences des agents titulaires ou contractuels (agent de service, agent d'entretien, agent pour assurer la garde) lors de maladie et autres motifs importants.
- Effectif des enfants trop important par rapport au personnel en place.

**Chaque agent vacataire recruté assurera un service non permanent, et sera rémunéré à l'heure sur la base de l'indice brut 245.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, et conformément aux lois et règlements en vigueur,

- DECIDE la création des postes d'agents vacataires proposés ci-dessus par M. le Maire.

*Accepté à l'unanimité.*

### **3.5. MAINTIEN DE LA DESSERTE « TER » DANS LE PAYS DE GEX.**

Monsieur le Maire informe les membres présents que la SNCF souhaite dénoncer les marchés de certaines lignes régionales.

Aussi, la Région Rhône-Alpes s'est saisie du dossier et propose une restructuration de la ligne entre Bellegarde et Divonne.

La Région Rhône-Alpes considère que cette ligne est aujourd'hui difficilement exploitable en tant que navette de rabattement sur le TGV du fait de son temps de parcours.

Le projet de restructuration consisterait à :

- supprimer des arrêts

- ne plus proposer qu'un seul itinéraire entre Bellegarde et Divonne en passant par Saint-Genis et Gex

- supprimer l'itinéraire sur Ferney-Voltaire et la liaison Ferney-Voltaire et Divonne (les communes de Prévessin, Ferney, Omex, Versonnex, Sauverny et Grilly ne seront plus desservies).

Or cette ligne a une fonction très importante dans l'aménagement du territoire gessien : au delà de la desserte du TGV, elle assure le seul lien en transport en commun existant avec Bellegarde et joue réellement un rôle de service public et de desserte locale de diverses communes du Pays de Gex..

LE CONSEIL MUNICIPAL, vu tous les éléments présentés par le Maire, et après avoir délibéré,

- **DEMANDE** à la Région Rhône-Alpes le maintien de la ligne TER Bellegarde-Divonne telle qu'elle fonctionne actuellement.

- **DEMANDE** qu'aucun changement de lieu de desserte ne soit effectué.

*Accepté à l'unanimité.*

#### **4. POINTS DIVERS**

##### **4.1 AMENAGEMENT FONCIER**

Point du dossier par M. Peray

2 réunions ont eu lieu pour la zone de Greny concernant l'avant-projet parcellaire.

M. Peray regrette le peu de participants, alors que ces réunions sont ouvertes à tous.

##### **4.2 AMENAGEMENT DU BATIMENT DE LOGRAS PAR SEMCODA**

La Semcoda en accord avec M. Devesa n'aménagera pas son logement, celui-ci sera repris complètement lors du déménagement de M. Devesa, Melle Serra occupera un appartement du rez de chaussée dans l'attente de la réfection complète de son appartement du 1<sup>er</sup> étage.

##### **4.3 Finances**

4.3.1 Garantie financière de la commune en faveur de SEMCODA

\*Demande de la SEMCODA pour aménager une partie de sa dette en intégrant au capital des emprunts la valeur des intérêts compensateurs. Les conseillers à l'unanimité demandent d'engager des négociations avec la SEMCODA avant d'accepter la proposition faite par celle-ci (prolongation de 5 ans de la garantie financière d'emprunts.)

4.3.2 Demande de matériel pédagogique par M. Devesa..

Cette demande sera étudiée lors de la présentation du compte administratif en juin.

Accord pour intervertir les classes de maternelle, une ouverture entre le dortoir et la classe pourra être réalisée si le mur n'est pas en béton banché.

4.3.3. Demande de prestations sociales pour le séjour d'un enfant d'un employé communal. Cette demande est refusée pour cette année et sera étudiée d'une façon globale pour le budget 2006.

##### **4.4. Contentieux divers :**

4.4.1. Le Mémoire en réponse à la requête de M. Dimcovski concernant la convention est à la disposition des conseillers en mairie.

##### **4.5. Rapports d'analyse de l'eau :**

Date de prélèvement en mairie le 18.04.05 : *échantillon conforme aux limites de qualité.*

#### **5 COMPTES-RENDUS**

##### **5.1. Commissions communales et réunions maire et adjoints :**

###### **5.1.1. Permis de construire (M.Peray)**

Présentation des demandes vues par la commission :



## **Réunion du 16 mai.**

### **DECLARATION DE TRAVAUX**

- Ramel A. Chemin de Panferet, pour la construction d'un abri de jardin. Avis favorable.
- Pépinster Paul, Genevray, pour un auvent. Avis favorable.
- CCPG pour le lagunage de Greny. Avis favorable.
- Care Jean-Claude, rue du Branlant, pour modification de façade + création de terrasse. Avis favorable.

### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

- Kan-Rassoulkan, chemin de la Polaille, pour construction d'un garage ouvert. Avis favorable.
- Coignet Y, rue du Mail, pour une villa. Avis favorable.

#### 5.1.2. Commission sociale

Compte rendu de la réunion du 19 mai pour le Bébé bus par Mme Blanc.

Quatre communes vont faire partie de cette halte garderie itinérante : Péron, St Jean, Echenevex, Chevry.

La garderie aura lieu le matin seulement de 8 h 45 à 11 h 45.

- le lundi à Péron,
- le mardi à St Jean,
- le jeudi à Echenevex,
- le vendredi à Chevry

Les enfants de Péron pourront être donnés à garder dans les trois autres communes et vice-versa.

La présentation du projet budget, règlement intérieur, convention commune/association a été faite.

Chaque commune devra verser 5000 euros par an, une subvention de 2 700 euros sera reversée par la CAF dans l'année qui suit.

L'association « structure d'accueil » espère que l'accueil des enfants dans le Bébé bus commencera en octobre 2005.

#### 5.1.3 Commission voirie

Compte rendu de la réunion du 18 mai par M. Peray.

### **5.2. Commissions intercommunales :**

#### 5.2.1 Eau et assainissement :

Compte-rendu de la réunion du 11 mai par M. Rabiller.

La commission a accepté les nouvelles sociétés fermières pour l'eau et l'assainissement.

Une baisse moyenne d'environ 40 % pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> est attendue pour la commune.

D'autres communes verront leur coût augmenter.

#### 5.2.2. Tourisme

Compte rendu de M. Gigi.

Le défi du Fort a eu moins de concurrents que l'année précédente 65 contre 99.

### **6. COURRIER**

- lettre de M. Sanchis concernant l'état de la route de la Vie de l'Etraz. Le nécessaire a été fait et un panneau voie sans issue sera implanté.

- lettre de JP AUTO pour une nouvelle activité : l'entreprise devra fournir un plan de voirie à examiner par la commission.

### **7. DIVERS**

#### **Vente de Bois :**

La vente aura lieu le 14 juin à Nantua..

#### **Eclairage de Greny :**

M. Gigi signale que l'éclairage public de Greny fonctionne mal. Le problème a été signalé à Cégélec.

#### **Réseaux**

M. Rabiller demande où en est le dossier d'enfouissement des réseaux à Feigères. M. le Maire lui répond que ce dossier pourra être étudié au budget 2006 dans la mesure où la CCPG est prête à faire sa part de travail.

#### **Voirie :**

M. Rabiller demande où en est l'implantation des panneaux stop au carrefour de la rue de Bruel et de la rue de la Fontaine Chargonnet. M. le Maire lui répond qu'une réunion sera organisée en septembre avec les riverains.

### **SEANCE LEVEE A 21 H 40**